

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 4585

présenté par

Mme Maximi, Mme Keke, M. Corbière, M. Portes, M. Martinet, M. Mathieu et Mme Chikirou

**ARTICLE 6****ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« d'un objectif global de dépenses porté respectivement à 5,1 % et à 5,2 % dans les champs des personnes âgées et des personnes handicapées. »

les mots :

« de la promesse non tenue d'une grande loi grand âge permettant de réellement anticiper les besoins et l'établissement d'un service public pérenne de la dépendance. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous dénonçons l'absence de la promise loi Grand âge par E. Macron depuis 5 ans. Cette loi Grand âge pourrait bien se montrer essentielle, bien que tardive, lorsque les effets néfastes de la retraite à 64 ans auront laissé leurs marques d'usure sur les corps des travailleurs.